

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE ORDINAIRE 5 JUIN 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 5 juin 2017, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures 05.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu  
Martin Boisvert  
Diane Rhéaume

Daniel Blais  
Bernyce Turmel  
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2017-06-175

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
  - 3.1. Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 31 mai 2017 ;
8. Gestion administrative ;
  - 8.1. Acquisition de logiciel antispan ;
  - 8.2. Assurances générales - protection additionnelle ;
9. Avis de motion ;
  - 9.1. Règlement no 301-2017 décrétant l'augmentation du fonds de roulement ;
  - 9.2. Règlement no 302-2017 relativement à l'implantation de jumelés à l'intérieur de la zone RA-31 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017 et 300-2017) ;
10. Adoption de règlements ;
  - 10.1. Second projet de règlement no 297-2017 relatif à la localisation des cases de stationnement pour les résidences unifamiliales en rangée et l'accès à la voie publique ou privée sur le territoire ainsi que la grille des usages permis et des normes d'implantation dans la zone RA-29 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012,

- 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016 et 291-2016) ;
- 10.2. Projet de règlement no 299-2017 concernant la fortification des bâtiments et modifiant le règlement de construction no 162-2007 (184-2008, 199-2009 et 267-2015) ;
- 10.3. Premier projet de règlement no 302-2017 relativement à l'implantation de jumelés à l'intérieur de la zone RA-31 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017 et 300-2017) ;
11. Dépôt de soumissions ;  
 11.1. Entretien et arrosage des fleurs ;
12. Demande de soumissions ;  
 12.1. Lignage de rues ;
13. Inspection municipale ;  
 13.1. Travaux à autoriser ;
14. Inspection en bâtiments ;  
 14.1. Émission des permis ;  
 14.2. Dossiers des nuisances et autres ;
15. Sécurité incendie ;  
 15.1. Demandes du directeur ;
16. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;  
 16.1. Demande d'autorisation ;  
 16.1.1. Monsieur Jean-François Boulay et madame Marielou Cloutier ;
17. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;  
 17.1. Excavation M. Toulouse inc. ;  
 17.1.1. Avenants de modification au contrat ;  
 17.2. Autres travaux ;
18. Centre municipal St-Isidore inc. ;  
 18.1. Réfection de l'aréna ;  
 18.1.1. Constructions Jacques Dubois et Fils inc. ;  
 18.1.1.1. Avenant de modification au contrat ;  
 18.1.1.2. Recommandation de paiement no 1 ;
19. Barrage point d'eau Couture ;  
 19.1. Dépôt de soumissions ;  
 19.1.1. Démolition du barrage ;  
 19.2. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;  
 19.2.1. Demande de certificat d'autorisation ;
20. Recensement des chiens ;  
 20.1. Embauche d'étudiants ;
21. Expo St-Isidore /Bassin de la Chaudière ;  
 21.1. Location d'un kiosque ;
22. Motion de félicitations ;  
 22.1. Récipiendaires de la médaille du lieutenant-gouverneur ;
23. Divers ;  
 23.1. Domaine-du-vieux-Moulin/phase 3 - mandat en arpentage ;  
 23.2. Autre question ;
24. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2017-06-176

#### **3.1. Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,  
 APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens s'informent relativement aux travaux effectués à la piste cyclable dans le rang de la Rivière, à la terminaison des travaux dans le projet d'aqueduc et d'égout et à l'amas de terre à proximité du développement résidentiel. Monsieur le maire donne les explications appropriées et un suivi sera effectué concernant la piste cyclable.

#### **5. CORRESPONDANCE**

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

**2017-06-177**

#### **Autorisation - rejet d'eau pluvial - lots nos 3 028 800 et 3 028 820**

ATTENDU QUE la municipalité a concrétisé son projet d'alimentation en eau potable, collecte et interception des eaux usées sur une partie du territoire ;

ATTENDU QU'une problématique est constatée sur deux (2) propriétés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore permet aux propriétaires des lots ci-dessous de rejeter l'eau du pluvial :

- dans le réseau sanitaire pour le lot 3 028 800 ;
- dans le fossé pour le lot 3028 820.

QUE le conseil atteste la conformité des installations sur lesdits lots.

Adoptée

**2017-06-178**

#### **Loisirs Saint-Isidore - parcours «Poteau à poteau»**

ATTENDU QUE madame Kathy Tremblay, entraîneure, en collaboration avec le Service des loisirs de Saint-Isidore, a comme projet un parcours «Poteau à poteau» sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande pour l'installation de panneaux proposant des exercices pour dynamiser le parcours de marche ;

ATTENDU QUE le circuit visé se situe à proximité de l'École Barabé-Drouin, du Centre multifonctionnel et du CPE des Petits pommiers ;

ATTENDU QUE ledit projet cadre bien dans la Politique familiale et des aînés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise madame Kathy Tremblay, entraîneure, et le Service des loisirs à installer des panneaux proposant des exercices pour dynamiser le parcours «Poteau à poteau» dans les rues de la municipalité de Saint-Isidore, pour une période d'essai d'un an.

Adoptée

**2017-06-179**      **Comité de bassin de la rivière Chaudière - adhésion 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LE CONSEILLER MARTIN BOISVERT S'ABSTIENT DE SE PRONONCER COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT DANS LE PRÉSENT DOSSIER

QUE le conseil renouvelle l'adhésion 2017 de la municipalité de Saint-Isidore au Comité de bassin de la rivière Chaudière au coût de cinquante dollars (50,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

**2017-06-180**      **Fédération québécoise des municipalités - congrès 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise deux (2) représentants à assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra les 28, 29 et 30 septembre 2017 à Québec, au coût total de mille sept cent quarante-sept dollars et soixante-deux cents (1 747,62 \$), incluant les taxes, plus les frais.

Adoptée

**2017-06-181**      **Fédération québécoise des municipalités - projet de loi no 122**

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité ;

CONSIDÉRANT QU'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux (2) réels paliers de gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi pour le futur des régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) depuis plus de trente (30) ans ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée ;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017 ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de demander :

- aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122 ;

- qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celle-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur André Spénard, député de Beauce-Nord.

Adoptée

**2017-06-182 Les Journées de la culture - proclamation**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Isidore et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux (2) jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la municipalité de Saint-Isidore porte à la culture.

Adoptée

Le conseil convient de :

- entretenir la partie de terrain située entre le 141 et le 145, route Coulombe, telle la réglementation en zone résidentielle ;
- sensibiliser la population à l'achat de toilettes à faible débit par le biais de divers communiqués ;
- rembourser le coût de location de la salle au Centre multifonctionnel à titre de commandite lors du tournoi de golf du CPE des Petits pommiers et laisser toute latitude aux membres de participer personnellement audit tournoi.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- tournois de golf de la Corporation des loisirs de Saint-Damien le 8 juillet 2017 et celui du Développement économique Nouvelle-Beauce le 8 juin 2017 ;
- journée régionale de la Chaudière-Appalaches le 9 juin 2017 organisée par le Regroupement des agents de développement rural de la Chaudière-Appalaches.

2017-06-183

## **6. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,  
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2391 à 2412 inclusivement, les chèques nos 12843 à 12866 inclusivement (le chèque no 12846 et les chèques nos 12547, 12753, 12813 et 12827 adoptés respectivement aux séances du 27 octobre 2016, 6 février 2017, 3 avril 2017 et 1<sup>er</sup> mai 2017 étant annulés), les dépôts directs 500180 à 500207 inclusivement (les dépôts directs 500178 et 500 179 adoptés à la séance du 1<sup>er</sup> mai étant annulés) et les salaires, totalisant trois cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-six dollars et soixante-dix-huit cents (389 586,78 \$).

Adoptée

## **7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 MAI 2017**

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 mai 2017.

## **8. GESTION ADMINISTRATIVE**

2017-06-184

### **8.1. Acquisition de logiciel antispam**

ATTENDU QUE Solutions GA a reçu mandat de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour l'installation d'antispam ;

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'acquisition d'un logiciel antispam pour chaque boîte courriel, au coût unitaire pour trois (3) ans de quatre-vingt-deux dollars et soixante-dix-huit cents (82,78 \$), taxes incluses, l'installation et la configuration non comprises.

Adoptée

### **8.2. Assurances générales - protection additionnelle**

Sujet reporté.

## **9. AVIS DE MOTION**

### **9.1. Règlement no 301-2017 décrétant l'augmentation du fonds de roulement**

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 301-2017 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,  
Conseiller

**9.2. Règlement no 302-2017 relativement à l'implantation de jumelés à l'intérieur de la zone RA-31 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017 et 300-2017)**

Avis de motion est déposé par Martin Boisvert, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 302-2017 relativement à l'implantation de jumelés à l'intérieur de la zone RA-31 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017 et 300-2017).

Martin Boisvert,  
Conseiller

**10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

2017-06-185

**10.1. Second projet de règlement no 297-2017 relatif à la localisation des cases de stationnement pour les résidences unifamiliales en rangée et l'accès à la voie publique ou privée sur le territoire ainsi que la grille des usages permis et des normes d'implantation dans la zone RA-29 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016 et 291-2016)**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le second projet de règlement no 297-2017 relatif à la localisation des cases de stationnement pour les résidences unifamiliales en rangée et l'accès à la voie publique ou privée sur le territoire ainsi que la grille des usages permis et des normes d'implantation dans la zone RA-29 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016 et 291-2016) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

2017-06-186

**10.2. Projet de règlement no 299-2017 concernant la fortification des bâtiments et modifiant le règlement de construction no 162-2007 (184-2008, 199-2009 et 267-2015)**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le projet de règlement no 299-2017 concernant la fortification des bâtiments et modifiant le règlement de construction no 162-2007 (184-2008, 199-2009 et 267-

2015) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

**2017-06-186A** **10.3. Premier projet de règlement no 302-2017 relativement à l'implantation de jumelés à l'intérieur de la zone RA-31 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017 et 300-2017)**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 302-2017 relativement à l'implantation de jumelés à l'intérieur de la zone RA-31 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017 et 300-2017) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

## **11. DÉPÔT DE SOUMISSIONS**

**2017-06-187** **11.1. Entretien et arrosage des fleurs**

ATTENDU QUE par la résolution 2017-04-133, la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par le biais du Journal Entre-Nous, pour l'entretien et l'arrosage des fleurs pour la saison 2017 et pour les saisons 2017, 2018 et 2019 ;

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue :

**COÛT 2017**  
(excluant les taxes)

Madame Valérie Royer

8 250,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour l'entretien et l'arrosage des fleurs à madame Valérie Royer, soumissionnaire conforme, au coût total de huit mille deux cent cinquante dollars (8 250,00 \$), taxes non applicables, pour la saison 2017.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée



## **12. DEMANDE DE SOUMISSIONS**

2017-06-188

### **12.1. Lignage de rues**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour des travaux de marquage de chaussée auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mercredi, le 28 juin 2016, à 14 h 30.

Adoptée

## **13. INSPECTION MUNICIPALE**

2017-06-189

### **13.1. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

#### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

##### **Équipements**

Coupe-bordure 148,32 \$  
*Fournisseur : Mécani-Beauce inc.*

Pince à batterie 140,97 \$  
*Fournisseur : Beauce Auto*

##### **Nettoyage de fossé**

Rang de la Grande-Ligne (entre le 209 et le 223) 4 116,11 \$  
*Fournisseurs : Entrepreneurs locaux*

##### **Nettoyage de ponceau**

Intersection rue des Bouleaux/rang de la Rivière 1 075,02 \$  
*Fournisseurs : Les Entreprises Claude Boutin inc.*  
*Entrepreneurs locaux*

##### **Caserne incendie**

Fermeture du puits 1 787,86 \$\*  
*Fournisseurs : Les Entreprises Claude Boutin inc.*  
*Entrepreneurs locaux*

\*QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt no 278-2016.

Adoptée

## **14. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

### **14.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2017.

### **14.2. Dossier des nuisances et autres**

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mai 2017.

## **15. SÉCURITÉ INCENDIE**

2017-06-190

### **15.1. Demandes du directeur**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

	<b><u>COÛTS ESTIMÉS</u></b> (incluant les taxes)
<b>Appareils respiratoires</b>	
Inspection annuelle	1 105,15 \$
<i>Fournisseur : Aréo-Feu</i>	
<b>Échelles portatives</b>	443,32 \$
Inspection annuelle	
<i>Fournisseur : Inspection d'échelle Denis Thibault</i>	
<b>Équipements</b>	
2 bancs pliants	78,16 \$
<i>Fournisseur : Costco</i>	
<b>Camion autopompe</b>	
Diverses modifications aux coffres et fabrication d'une marche démontable	1 015,00 \$
<i>Fournisseur : Monsieur Simon Labonté</i>	
<b>Vêtements</b>	
Achat de manteaux, chemises, chandails, écussons, etc.	468,85 \$
<i>Fournisseur : Martin Lévesque inc.</i>	

Adoptée

## **16. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

### **16.1. Demande d'autorisation**

2017-06-191

#### **16.1.1. Madame Marielou Cloutier et monsieur Jean-François Boulay**

ATTENDU QUE madame Marielou Cloutier et monsieur Jean-François Boulay sont propriétaires du lot 3 029 139 au cadastre du Québec, situé sur le rang de la Grande-Ligne, d'une superficie de trois mille sept mètres carrés et deux dixièmes (3 007,2 m.c.) ;

ATTENDU QUE les propriétaires désirent exploiter un service de traiteur familial à même leur résidence, laquelle est localisée à l'intérieur d'une zone agricole ;

ATTENDU QUE les commandes s'effectueront par téléphone ou en ligne et seront livrées directement au domicile du client, qu'il n'y aura aucun affichage, aucune publicité et aucun client sur place ;

ATTENDU QUE les propriétaires prévoient utiliser vingt-cinq pour cent (25%) de la superficie de leur terrain pour produire fruits et légumes en lien avec leur entreprise, laquelle augmentera graduellement à cinquante pour cent (50%) au cours des prochaines années ;

ATTENDU QUE ledit projet est sans impact significatif sur le développement des activités agricoles environnantes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de madame Marielou Cloutier et monsieur Jean-François Boulay auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'exploitation d'un service de traiteur familial sur le lot 3 029 139.

QUE la municipalité informe la Commission que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vertu du projet de règlement no 300-2017 adopté le 1<sup>er</sup> mai 2017.

Adoptée

## **17. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES**

### **17.1. Excavation M. Toulouse inc.**

2017-06-192

#### **17.1.1. Avenants de modification au contrat**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,  
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les modifications suivantes au contrat concernant le projet d'eau potable et d'eaux usées par Excavation M. Toulouse inc., taxes applicables s'il y a lieu :

- |  |              |
|--|--------------|
| • OC6  | 8 158,58 \$  |
| Ajout d'une porte au bâtiment du réservoir   |              |
| • OC19   | 50 084,30 \$ |
| Remplacement de ponceaux<br>Route du Vieux-Moulin  |              |
| • OC20   | 37 037,28 \$ |
| Ajout d'une captation et d'un purgeur d'air,<br>reprise de bordures, désinfection rue des Mésanges |              |
| • OC21   | 5 091,97 \$  |
| Modification au panneau électrique du poste de pompage,<br>remplacement du modèle de l'analyseur   |              |
| • OC22   | 71 001,97 \$ |
| Regroupement des travaux supplémentaires   |              |



QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 1 concernant les travaux de réfection de l'aréna au montant de trois cent soixante-quinze mille neuf cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-un cents (375 970,81 \$), incluant les taxes, à Constructions Jacques Dubois et Fils inc.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

## **19. BARRAGE POINT D'EAU COUTURE**

### **19.1. Dépôt de soumissions**

2017-06-196

#### **19.1.1. Démolition du barrage**

ATTENDU QUE par la résolution 2017-05-170, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour la démolition du barrage au point d'eau Couture auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue, excluant les taxes :

Les Excavations Lafontaine inc.	58 080,00 \$
---------------------------------	--------------

ATTENDU QUE l'article 938.3. du Code municipal du Québec stipule que dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité ;

ATTENDU QUE Les Excavations Lafontaine inc. sont disposés à réduire leur offre à quarante-neuf mille quarante dollars (49 040,00 \$), excluant les taxes, considérant l'abaissement du niveau d'eau dans le réservoir et une signalisation réduite lors de l'exécution des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de démolition du barrage au point d'eau Couture à Les Excavations Lafontaine inc., soumissionnaire conforme, au coût total de cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-quatorze cents (56 383,74 \$), incluant les taxes, et ce, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et la réalisation du projet.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

## **19.2. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

2017-06-197

### **19.2.1. Demande de certificat d'autorisation**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet la démolition du barrage au point d'eau Couture situé sur la route du Président-Kennedy ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en place en 2016 un réseau d'aqueduc, incluant les bornes d'incendie, dont certaines sont situées à proximité ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être exécutés le plus rapidement possible, compte tenu que la structure du barrage est fortement endommagée ;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation environnementale est exigé en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou monsieur Richard Allen, directeur des travaux publics, à préparer et présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande de certificat d'autorisation, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, concernant les travaux de démolition du barrage au point d'eau Couture situé sur la route du Président-Kennedy.

QUE le conseil autorise le versement de six cent cinquante-quatre dollars (654,00 \$), taxes non applicables, relatif aux frais associés au dépôt de la demande d'autorisation auprès du MDDELCC.

Adoptée

## **20. RECENSEMENT DES CHIENS**

**2017-06-198**

### **20.1. Embauche d'étudiants**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche de deux (2) étudiants, soit madame Marie-Luc Chatigny et monsieur Gabriel Robichaud, afin d'effectuer le recensement des chiens sur le territoire à un taux forfaitaire de neuf cents dollars (900,00 \$) chacun, plus les frais de déplacements, au cours de l'été 2017.

QUE le coût de dix dollars (10,00 \$) par licence soit maintenu.

Adoptée

## **21. EXPO ST-ISIDORE/BASSIN DE LA CHAUDIÈRE**

**2017-06-199**

### **21.1. Location d'un kiosque**

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de Perrier Expositions pour la location, l'installation et le démontage d'un (1) kiosque lors de l'Exposition agricole du Bassin de la Chaudière du 20 au 23 juillet 2017, au montant total de huit cent quatre-vingt-onze dollars et six cents (891,06 \$), incluant les taxes.

Adoptée

## **22. MOTION DE FÉLICITATIONS**

2017-06-200

### **22.1. Récipiendaires de la médaille du lieutenant-gouverneur**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite les récipiendaires de la Médaille d'argent du Lieutenant-gouverneur pour les aînés relativement à leur engagement social et communautaire sur le territoire, dont l'attribution de cette distinction honorifique a eu lieu lors d'une cérémonie le 21 mai 2017 à Lévis, soit :

- Madame Gisèle Allen ;
- Madame Claire Brochu ;
- Madame Bella Jacob ;
- Monsieur Florian Vachon.

Adoptée

## **23. DIVERS**

2017-06-201

### **23.1. Domaine-du-Vieux-Moulin/phase 3 - mandat en arpentage**

ATTENDU QUE l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Isidore est difficilement envisageable à court terme ;

ATTENDU QUE par la résolution 2016-12-389, la municipalité mandatait Vivre en Ville pour l'élaboration d'un projet urbanistique ;

ATTENDU QU'un des scénarios envisagés de densification est d'optimiser l'implantation de jumelés ;

ATTENDU QUE lors de la création de la phase 3 du développement résidentiel, la municipalité n'a pas anticipé la forte demande de jumelés ;

ATTENDU QUE certains terrains s'apprêtent bien afin de répondre aux tendances actuelles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Arpent-Expert inc. afin de procéder à la subdivision des lots 5 556 091, 5 556 093, 5 556 095, 5 556 096 et 5 556 112 situés sur la rue des Mésanges, afin de permettre la construction de jumelés, au coût estimé de six mille dollars (6 000,00 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même les activités d'investissements.

Adoptée

### **23.2. Autre question**

Une citoyenne s'informe de l'échéancier concernant les dispositions relatives aux résidences unifamiliales mobiles et aux terrains de camping. Monsieur le maire invite la citoyenne à communiquer avec la municipalité afin d'obtenir réponse à sa question.

## **24. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

**2017-06-202**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE  
SÉANCE À 20 HEURES 40.

Adopté ce 3 juillet 2017.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*